

Direction générale des ressources humaines
Sous-direction de l'attractivité des métiers
et du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale,

- Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L325-1 à L325-51,
- Vu le décret n° 2025-352 du 17 avril 2025 modifiant les conditions de recrutement et de formation des corps enseignants, du personnel d'éducation et des maîtres de l'enseignement privé sous contrat du ministère chargé de l'éducation nationale, notamment son article 42-V,
- Vu l'arrêté du 8 septembre 2025 modifié autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture du concours externe de recrutement de professeurs certifiés stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique (CAPET),
- Vu l'arrêté du 8 septembre 2025 modifié autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture du concours externe d'accès à une liste d'aptitude aux fonctions de maître dans les établissements d'enseignement privés sous contrat du second degré (CAFEP-CAPET),
- Vu l'arrêté du 20 novembre 2025 nommant les présidents des jurys des concours externes du CAPET et des CAFEP-CAPET ouverts au titre de la session 2026,
- Vu l'arrêté du 18 février 2026 nommant le jury du concours externe du CAPET et du CAFEP-CAPET, section économie et gestion option marketing, pour la session 2026,
- Vu les propositions de la présidente du jury,

ARRETE

Article 1 : Sont nommés pour les épreuves d'admission du concours susvisé :

Examineurs spécialisés

Mme Manon LAHITEAU
Professeure agrégée

Académie de DIJON

Mme Karine PINON AGIN
Personnel de direction

Académie de ORLEANS-TOURS

M. Arthur VIANEY
Professeur agrégé

Académie de PARIS

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 26 mai 2026

Le chef du département des concours enseignants du
second degré de lettres, langues, sciences humaines
et sociales, du tertiaire et de la vie scolaire

Dominique POTAU